

CARTE D'IDENTITÉ MAJEURS

Première demande

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Un acte de naissance de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité. Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, l'acte de naissance est indispensable ainsi qu'un document officiel avec photo (permis de conduire) ou le dernier avis d'imposition sur les revenus.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Première demande suite à l'acquisition de la nationalité française

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Le Certificat de Nationalité Française / décret ou un passeport français en cours de validité.
- Si vous n'avez pas de passeport français, un document officiel avec photo permettant de vous identifier : passeport étranger ou permis de conduire.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- L'ancienne carte d'identité
- Si la carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, un passeport en cours de validité ou un acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pour les femmes mariées, un acte de mariage ou un acte de décès du conjoint.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la carte d'identité de l'hébergeant.

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement suite à une perte ou un vol

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Un acte de naissance de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité.
- Si vous n'avez pas de passeport en cours de validité, fournir un document officiel avec photo permettant de vous identifier : carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, carte d'identité militaire, permis de chasser, carte vitale avec photo ou le livret de famille de vos parents ou votre dernier avis d'imposition.
- Pour les femmes mariées, un acte de mariage ou un acte de décès du conjoint.
- Pour une perte : la déclaration de perte se fera au moment de l'instruction du dossier
- Pour un vol : fournir la déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Timbre fiscal de 25 € - en vente chez les buralistes ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> .

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

CARTE D'IDENTITÉ MINEURS

Première demande

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité.
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé (e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

INFORMATION : la carte d'identité d'un mineur est instruite et remise en présence de son représentant légal.

La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Première demande suite à l'acquisition de la nationalité française

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Le Certificat de Nationalité Française / décret ou un passeport en cours de validité.
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

INFORMATION : La carte d'identité d'un mineur est instruite et remise en présence de son représentant légal.

La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 45 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- L'ancienne carte d'identité
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé (e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

INFORMATION : La carte d'identité d'un mineur est instruite et remise en présence de son représentant légal.

La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement pour perte ou vol

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance en original ou un passeport en cours de validité
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Pour une perte : la déclaration de perte se fera au moment de l'instruction du dossier
- Pour un vol : fournir la déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée et signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé (e): une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Timbre fiscal de 25 € en vente chez les buralistes ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

INFORMATION : La carte d'identité d'un mineur est instruite et remise en présence de son représentant légal.

La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre